Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260212-DUT260106-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026
Date de convocation : 5 février 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DUT n° 26-01-06	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Françoise QUÉINNEC ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Katell SALAZAR ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Jolan FAUCHEUR ; Anne-Yvonne GÉRÉEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU ; Thomas DE ROUX ; Fabrice BELLEC.
Rapporteur : Jérôme PLOUZEN	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de conseillers votants : 33	Ont donné procuration : Yvon LAURANS à Jean-Paul VERMOT ; Ahamada ZOUBEIRI à Frédéric L'AMINOT ; Elise KÉRÉBEL à Katell SALAZAR ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Valérie SCATTOLIN ; Ludivine LE MEN à Catherine TRÉANTON ; Ali AZZALA à Ismaël DUPONT ; Eugène DAVILLERS-CARADEC à Laëtitia ABILY ; Marie GALLOUÉDEC à Patrick GAMBACHE ; Sabine DUVAL-ARNOULD à Thomas DE ROUX.
Nombre de suffrages exprimés : 33	
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0	Secrétaire de séance : Catherine TRÉANTON.

> FONDS D'INTERVENTION POUR L'HABITAT (FIH) – SUBVENTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DUT n°10-04-04 du conseil municipal du 1er juillet 2010 fixant les modalités d'attribution des subventions dans le cadre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat ;

Vu les deux demandes de subvention figurant au tableau joint ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 2 février 2026 ;

Considérant que ces demandes remplissent les conditions d'attribution des subventions ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260212-DUT260106-DE

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : attribuent une subvention aux propriétaires dans le cadre de Fonds d'Intervention pour l'Habitat comme indiqué au tableau joint ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télé recours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Catherine TRÉANTON

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT

FONDS D'INTERVENTION POUR L'HABITAT

FONCTION 8 - ANTENNE 824 - NATURE 6574 — **Crédit** **20 000,00**

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux		Conditions d'attribution (cf tableau ci-dessous)	Taux de subvention	Montant de la subvention allouée	Avis de la commission
			Total	Subventionné				
ROLLAND ALYZEE	8 Venelles des Fontaines	**Remplacement menuiseries**	19 563,30 €	19 563,30 €	1	20%	3 912,66 €	Favorable
SYNDIC COPROPRIETAIRES	7,Rue des Lavoirs	**Ravalement de façade**	9 184,92 €	9 184,92 €	1	20%	1 836,98 €	Favorable
		TOTAL	**28 748,22 €**	**28 748,22 €**			**5 749,64 €**	

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

1	**Préservation et mise en valeur des façades : Travaux de ravalement (enduit, peinture), de réfection ou de pose de menuiseries en bois et de ferronnerie, et honoraires d'architecte**	Subvention de 20% du montant des dépenses, plafonné à 20 000€
2	**Restauration des façades des immeubles à pans de bois (avec intervention sur la structure de l'immeuble et/ou mise à jour des boiseries) : travaux et honoraires d'architecte**	Subvention de 30% du montant des dépenses, plafonné à 25 000€

Total des subvention déjà attribuées :	-
Total des subvention avec ces nouvelles attribution	**5 749,64**
Solde de l'enveloppe :	**14 250,36**

Montant TTC des travaux pour les personnes physiques
Montant HT des travaux pour les personnes morales

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260212-DUT260106-DE